



Les Lilas, le 14 mars 2012

Arlette LEMAIRE
Jacques AURIGNY
Co-Secrétaires Généraux du SNASUB-FSU

à

Madame Josette THEOPHILE
Directrice générale des ressources
humaines
Ministère de l'Éducation nationale
72-76 rue Regnault,
75243 Paris Cedex 13

Objet : Statut des magasiniers des bibliothèques

Madame la Directrice,

Le corps des magasiniers de bibliothèques est un corps de catégorie C. Les magasiniers sont recrutés sans concours à l'échelle 3, dans le grade de magasinier de 2^e classe ou par concours, à l'échelle 5, dans le grade de magasinier principal de 2^e classe. Le niveau de diplôme requis pour ce concours, à l'externe, est le brevet des collèges, ou un diplôme équivalent.

Aussi, que peut-on penser d'une bibliothèque qui affiche des postes de magasiniers vacants avec, dans la rubrique des « Compétences et qualités » requises, la mention : « Niveau souhaité : Bac + 2 dans le domaine des métiers du livre ou équivalent » ? C'est-à-dire exactement le niveau requis pour le concours externe de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure ! Sur quatre postes vacants proposés au mouvement, ce niveau est « souhaité » pour deux d'entre eux : poste de magasinier chargé de la gestion des salles de lecture (<http://www.bulac.fr/le-coin-des-pros/offres-demploi/postes-au-mouvement/magasinier-charge-de-la-gestion-des-salles-de-lecture/>) et poste de magasinier chargé de l'équipe service public (<http://www.bulac.fr/le-coin-des-pros/offres-demploi/postes-au-mouvement/magasinier-equipe-service-public/>).

Cet affichage public ne fait que confirmer quasi officiellement une réalité que nous dénonçons depuis des années : on demande de plus en plus souvent aux magasiniers des bibliothèques d'exercer des fonctions de catégorie B, sans que cela se traduise par la moindre conséquence en matière de statut, de salaire, de grille indiciaire... Et sans guère de perspective de passage, par concours ou promotion, en catégorie B : pour la liste d'aptitude 2011 dans le corps des bibliothécaires assistants spécialisés, il n'y avait que 29 possibilités de promotions, pour 1577 magasiniers promouvables, soit moins de 2%. Et le nombre de postes proposés aux concours 2012 est très loin d'offrir de réelles perspectives d'avenir à ces agents.

.../...

SNASUB-FSU

104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS

☎ 01 41 63 27 51/52 📠 01 41 63 15 48 ✉ snasub.fsu@snasub.fr


C'est pourquoi nous demandons la reprise très rapide des négociations sur la situation des personnels des bibliothèques et les conséquences de la fusion des deux anciens corps de catégorie B. Nous demandons notamment une augmentation conséquente du nombre de postes offerts aux concours internes de catégorie B et de bibliothécaire ainsi qu'une augmentation du nombre de promotions par liste d'aptitude au moins égale au nombre de postes à ces mêmes concours.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre dévouement au service public.

Les Co-Secrétaires Généraux,



Arlette LEMAIRE



Jacques AURIGNY

Copie à :

- Monsieur Eric BERNET, Adjoint à la Directrice générale
- Monsieur Didier SABINE, Sous-directeur de la gestion des carrières
- Madame Dominique BELASCAIN, Chef du Bureau des personnels des bibliothèques